

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYSBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

26.081 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DE SAINT-AMAND-LES-EAUX A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 26/051 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut en date du 16 avril 2026 relative à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que les transferts de compétences des communes membres à leur structure intercommunale, notamment une communauté d'agglomération, se traduisent par des transferts de charges qu'il y a lieu d'évaluer, afin notamment de calculer les dotations de compensation attribuées aux communes membres,

Considérant que, conformément à l'article 1609 nonies C quater du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut aux fins d'évaluation du coût des charges transférées,

Considérant que cette commission est composée de Conseillers municipaux élus au sein de chaque Conseil municipal, chaque commune disposant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant conformément à la répartition fixée par délibération du Conseil Communautaire ci-dessus visée,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants titulaire et suppléant doivent être désignés au scrutin secret. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative, et à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune de Saint-Amand-les-Eaux à la CLECT de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Après un appel de candidatures, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Sont nommés délégués au sein de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), :

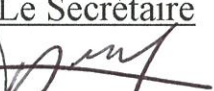
TITULAIRE	SUPPLÉANTE
Franç DE NÈVE	Pascale TEITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.

29 VOTES POUR,

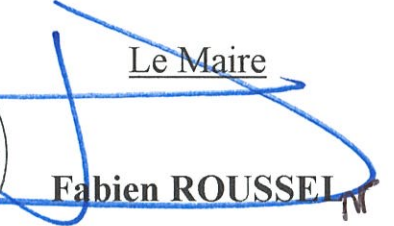
4 ABSTENTIONS AU VOTE : M. Eric CASTELAIN, Mme Bérangère MAURISSE, M. Alexis THUET et M. Freddy BELLET.



Le Secrétaire

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :
☐ Publication/Notification en date du :
 En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOICATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-22 et L2541-12 ;

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations » ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment les dispositions des articles 200, 238 bis et suivants ;

Vu l'instruction fiscale 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général » ;

Vu les dispositions de la délibération n°26.004 du 22 mars 2026 autorisant Monsieur le Maire à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant le mécénat, lequel se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » ;

Considérant que les actions susceptibles d'être soutenues dans le cadre d'un mécénat peuvent notamment concerner la culture et le patrimoine, l'éducation et la jeunesse, le sport, l'environnement et le développement durable, la solidarité et l'action sociale, la santé, la promotion du tourisme et l'attractivité du territoire, la préservation du patrimoine naturel ou de l'histoire, l'action en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité, les manifestations et événements d'intérêt général ainsi que tout autre projet relevant des compétences de la collectivité et présentant un intérêt général ;

Considérant que le mécénat peut prendre les formes suivantes :

- le « mécénat financier », par le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...)

- le « mécénat en nature » par la mise à disposition ou le don d'un bien mobilier ou immobilier, la fourniture de marchandises en stock, la fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité
- le « mécénat de compétences » par la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail.

Au-delà d'être un mode de financement alternatif et complémentaire des projets promus et portés par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, le mécénat a pour objectif notamment :

- d'augmenter la participation des acteurs privés à la vie de la ville ;
- de favoriser l'extension d'une culture du mécénat sur le territoire ;
- de faire connaître les projets portés et promus par la ville ;
- d'assurer la cohérence, la transparence et la visibilité des partenariats des entreprises avec la collectivité ;
- de fédérer les mécènes autour des projets d'intérêt général.

Dans le cadre de ces différents mécénats portés par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, toutes personnes morales, quelles que soient leur statut ou leur taille, et les particuliers pourront s'inscrire dans cette démarche et pour l'ensemble des formes de mécénat (financier, en nature ou en compétence).

Conscient des enjeux attachés au développement du mécénat, le législateur a prévu des réductions d'impôts dont les taux sont fixés par la réglementation en vigueur.

Pour mener à bien ce dispositif, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux mettra en place des outils de cadrage afin de sécuriser les relations. Ainsi, toute acceptation de don sera conditionnée par l'engagement au respect de la « Charte du mécénat » (en annexe) pour le mécène, et par la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Amand-les-Eaux et le mécène.

Il est proposé au Conseil municipal :

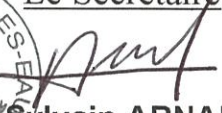
- **D'approuver la mise en place d'un dispositif de mécénat au profit de l'ensemble des compétences de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches liées au dispositif ;**
- **D'approuver le modèle de convention de mécénat proposé aux mécènes pour la formalisation de leur don auprès de la Ville de Saint-Amand-les-**

Eaux ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les mécènes et les partenaires, ainsi que tout document à intervenir, pour les projets portés par la Ville ;
- D'autoriser la diffusion de la charte éthique de mécénat, annexée à la présente délibération, comme cadre de la démarche de mécénat ;
- D'imputer les recettes aux articles correspondants.

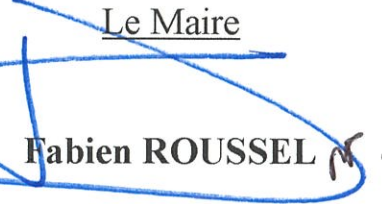
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

- ☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :
☐ Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYSBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités et notamment l'article L2121-8.

Vu l'avis de la Commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil municipal doit établir un règlement intérieur ;

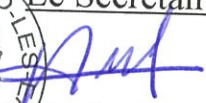
Considérant que des amendements ont été proposés et en partie validés par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal :

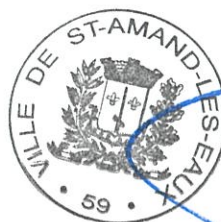
- **De valider le règlement intérieur ci-annexé.**

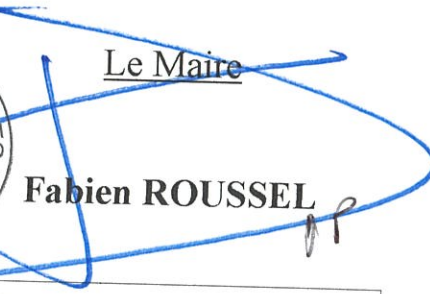
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :
☐ Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOICATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

**26.084 – DÉNOMINATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE DERRIÈRE
L'ÉGLISE SAINT MARTIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'Article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Foncière, Environnement et Développement Durable en date du 09 septembre 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de dénommer la voie d'accès se situant derrière l'Église Saint Martin afin de permettre aux riverains d'être desservis par les réseaux tels que la fibre.

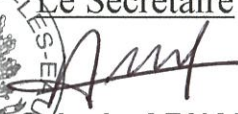
Considérant qu'il nous appartient de mettre à jour la Base Data (Base d'Adresses locales de l'État) relative aux voiries communales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De nommer cette voie d'accès : Rue de L'Église.**

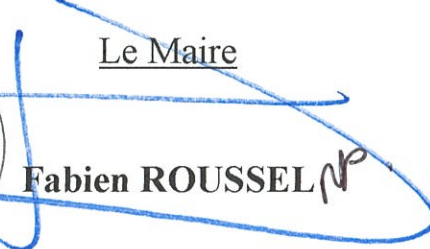
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :

☐ Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOICATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

26.085 – CESSION DE PARCELLES À VINCI PROPOSITION DE PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°23.071 du 28/09/2023 actant le principe de la cession d'un ensemble de parcelles communales cadastrées BV215, BV214, BV207, BV206, BV205, BV204, BV361, BV359 au groupe Vinci Immobilier en vue d'y réaliser un programme de logements en accession ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux – foncière – urbanisme – environnement et développement durable en date du 09 septembre 2026 ;

Considérant que certaines parcelles communales ont été acquises avant l'entrée en vigueur du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en 2006 ;

Considérant la jurisprudence sur la théorie de la domanialité publique virtuelle ;

Afin d'écarter autant que faire se peut tout éventuel contentieux ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'acter le principe du déclassement de l'ensemble des parcelles communales cédées au groupe Vinci ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cet acte.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.
29 VOTES POUR,**

4 ABSTENTIONS AU VOTE : Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION.



Le Secrétaire

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :

☐ Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYSBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

26.086 – MODIFICATION DU REGIME DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS A TEMPS PARTIEL ET LES AGENTS A TEMPS NON COMPLET - IHTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le protocole d'accords sur la mise en place des 35h en date du 31 décembre 2001 ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 10/09/2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Budget, Transparence financière, administration générale en date du 10 septembre 2026 ;

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) instaurées par la collectivité dans son protocole d'accord des 35h ne prévoyaient pas expressément la possibilité pour les agents de catégorie C et B à temps partiel ou à temps non complet de pouvoir en bénéficier.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Pour les agents qui occupent un emploi à temps non complet ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduisent pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures). Elles sont rémunérées au taux normal et dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires seront indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne peut excéder 25 heures par mois et par agent. Ce maximum est proratisé, en fonction de la quotité de temps de travail, pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- **De compléter le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents à temps partiel ou à temps non complets susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale ;**
- **De rappeler que pourront bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) l'ensemble des filières et des cadres d'emploi des agents de catégorie B et C de la Collectivité selon les modalités définies ci-dessus et en annexe ;**
- **D'appliquer la présente délibération à compter du 1^{er} octobre 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire
Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire
Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :

☐ Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR
-

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la volonté de la Commune d'accompagner les associations dans leurs actions quotidiennes, leurs projets et leur développement ;

Vu l'avis favorable de la Commission école, petite enfance, enfance, jeunesse, sports et vie associative en date du 14 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'attribuer pour 2026 des subventions aux associations sportives selon le tableau ci-annexé :**

SUBVENTIONS 2026 - Associations sportives								
Imputation 657483 - 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
SAH PH (Handball)				Achat matériel (installation Gerflor)			5 887€	5 887€

SUBVENTIONS 2026 - Associations sportives								
Imputation 657482 - 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
As.Sport Lycée Couteaux				Qualifications championnats de France UNSS		1 888€		1 888€

SUBVENTIONS 2026 - Associations sportives								
Imputation 657482 - 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
NSAEC (athlétisme)				Qualifications championnats de France		4 723€		4 723€

SUBVENTIONS 2026 - Associations sportives								
Imputation 657482 - 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
L'Amandinoise (gymnastique)				Qualifications championnats de France		933€		933€

SUBVENTIONS 2026 - Associations sportives						
Imputation 657483 - 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique			
GYM 2000				Achat matériel (rangement)		160€
						160€

SUBVENTIONS 2026 - Associations sportives						
Imputation 657483 - 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique			
Escal'Amandinoise				Achat matériel (rangement)		160€
						160€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.

29 VOTES POUR, sauf indications contraires :

**4 ABSTENTIONS AU VOTE : M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie GRIMAUZ
BIGEX, Mme DEPLANCHE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION.**



Le Secrétaire
Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire
Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :
☐ Publication/Notification en date du :
 En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la volonté de la commune d'accompagner les associations dans leurs actions quotidiennes, leurs projets et leur développement ;

Vu l'avis favorable de la commission écoles, petite enfance, enfance, jeunesse, sports et vie associative du 14 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'octroyer les subventions 2026 aux associations selon le tableau ci-dessous.**

SUBVENTIONS 2026 - ASSOCIATIONS		
Imputation 65748		
Association philanthropique du Thumelart	Création d'une association 65748 - 028	150 €
Maginot Escaut	Achat d'une tondeuse 657483 - 30	270 €
TOTAL		420 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire

[Signature]

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

[Signature]
Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :

☐ Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYSBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

**26.089 – FERMETURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE EUGÈNE THOMAS À
COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2027**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment les dispositions relatives aux compétences des communes concernant les écoles publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission École – Petite Enfance – Jeunesse – Sport et Vie Associative en date du 14/09/2026 ;

Considérant :

- La baisse durable des effectifs de l'école maternelle Eugène Thomas ;
- La capacité des autres écoles de proximité à accueillir les élèves dans de bonnes conditions ;
- La nécessité d'adapter la gestion du patrimoine scolaire communal à l'organisation due aux évolutions démographiques ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'acter la fermeture de l'école maternelle Eugène Thomas avec effet à compter de la rentrée scolaire 2027**

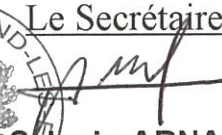
Les élèves précédemment scolarisés dans cet établissement seront affectés dans les écoles maternelles de la commune conformément aux décisions prises par l'autorité compétente et dans le respect de la carte scolaire.

- **D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment auprès des services de l'État et des partenaires concernés.**

Les crédits et les mesures d'organisation nécessaires seront intégrés aux documents budgétaires et administratifs de la collectivité.

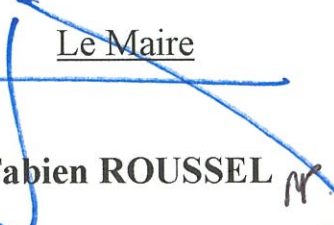
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire

Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par

☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :

☐ Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

26.090 – TRANSPORTS DE PERSONNES OU D'ENFANTS POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Vu le groupement de commandes constitué avec le CCAS en vertu de la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2026 et d'une décision du Conseil d'administration du CCAS du 29 juin 2026, nommant la Ville comme coordonnateur de la procédure ;

Vu les caractéristiques des marchés de transports d'une durée de 12 mois, renouvelable trois fois décomposées comme suit :

- LOT 1 : Transports de personnes, d'élèves ou d'enfants en autocar de 53 places minimum en intramuros pour les besoins de la Ville de Saint Amand les Eaux
Accord cadre à bons de commande
Maximum annuel : 70 000 € HT
- LOT 2 : Transports de personnes, d'élèves ou d'enfants en autocar de 53 places minimum de Saint Amand les Eaux vers un autre lieu pour les besoins de la Ville
Accord cadre à bons de commande
Maximum annuel : 60 000 € HT
- LOT 3 : Mise à disposition d'un car de 8h30 à 17h15 pour les accueils de loisirs durant les vacances scolaires pour des transports d'enfant en intra ou extra muros ou autre
Accord cadre à bons de commande
Maximum annuel : 50 000 € HT

Vu l'avis d'appel public à la concurrence ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 15 septembre 2026 de retenir :

- Pour le lot 1, le groupement solidaire PLACE AUTOCARS SAS (mandataire)/ SAS LAPAGE/ TRANSDEV
Montant des prestations : forfait rotation 71,50 € HT

- Pour le lot 2, le groupement solidaire PLACE AUTOCARS SAS (mandataire)/ SAS LAPAGE/ TRANSDEV

Montant des prestations :

- Transports aller-retour à la demi-journée :
prix au km : 1,73 € HT - heure immobilisation car : 33,00 € HT
- Transports aller-retour à la journée
prix au km : 1,73 € HT - heure immobilisation car : 33,00 € HT – journée
2^{ème} chauffeur : 255,00 € HT
- Transports sur plusieurs jours
prix au km : 1,73 € HT - heure immobilisation car : 33,00 € HT – journée
2^{ème} chauffeur : 255,00 € HT – Immobilisation journalière si amplitude
supérieure à 12h : 370,00 € HT

- Pour le lot 3, la société KEOLIS VAL HAINAUT

Montant des prestations :

- Forfait 100 km : 452,00 € HT - Km supplémentaire : 1,82 €
- Forfait 200 km : 614,00 € HT - Km supplémentaire : 1,82 €
- Forfait 300 km : 680,00 € HT - Km supplémentaire : 1,82 €

Le lot 4 est attribué par le CCAS.

Les prix des marchés sont révisables semestriellement en fonction de la publication d'indices nationaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

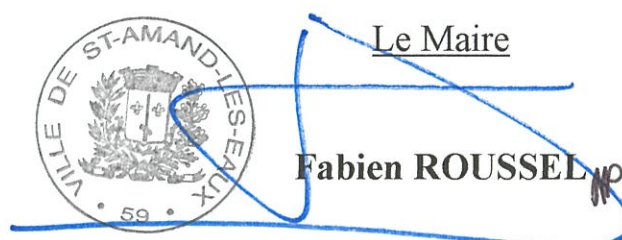
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tout avenant dans la limite de 5%.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire
Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire
Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :
☐ Publication/Notification en date du :
En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

**26.091 – CRÉATION D'UN POSTE VACATAIRE POUR UN MÉDECIN RÉFÉRENT
DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Par délibération n°03.016 du 13 février 2003, le conseil municipal avait autorisé la création d'un poste en vacation pour « un médecin expérimenté en halte-garderie ». Cette délibération ne correspondant plus aux besoins des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la création d'un poste de « Médecin Référent ».

Par son expertise médicale, le médecin référent garantit la conformité, la qualité et la sécurité des protocoles sanitaires des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant aussi bien dans leur élaboration, leur actualisation, leur validation que leur signature.

En effet, le médecin référent est le seul habilité à contrôler et à signer les protocoles médicaux établis par la référente santé accueil et inclusion (RSAI) lorsque ceux-ci comporte la prise de médicament, même ceux de soins du quotidien.

Les interventions seraient essentiellement réalisées à la période de la rentrée scolaire, mais aussi de manière ponctuelle en cours d'année selon les sollicitations des établissements municipaux. Ces interventions seraient donc limitées à des besoins identifiés sur un faible volume d'heures.

Le recrutement sur un poste de vacataire rémunéré à l'heure après service correspond aux attentes de la Collectivité. Ce poste est dérogatoire au décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels et n'a pas à être inscrit au tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 10 septembre 2026.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Budget, Transparence financière, administration générale en date du 10 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission École, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sports Vie Associative en date du 14 septembre 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

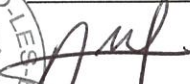
- **De donner son accord pour l'emploi d'un médecin afin d'assurer les missions de médecin référent des établissements d'accueil du jeune enfant, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;**
- **De décider d'employer ce médecin référent en qualité de vacataire horaire ;**
- **De fixer la rémunération au taux horaire de 80€ brut après service fait ;**

- De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n°03.016 du 13 février 2003.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.



Le Secrétaire


Sylvain ARNAL

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)



Le Maire


Fabien ROUSSEL M.

Acte rendu exécutoire par

☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :

☐ Publication/Notification en date du :

En date du

VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

MEMBRES EN EXERCICE

M. Fabien ROUSSEL, **MAIRE**

M. Patrick DUFOUR, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Maxime TONNEAU, Mme Florence DELFERIERE VILLE, M. Franc DE NÈVE, Mme Hélène DA SILVA COLLIER, Ludovic DHOTE, Mme Pascale TEITE, **ADJOINTS AU MAIRE**,

M. Freddy BROCHARD, Mme Anne Sophie THOUZE, Mme Isabelle PIQUE, M. Dominique BOUTELIER, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Noura ATMANI, M. Didier LEGRAIN, Mme Valentine ALGLAVE, M. Mounir OUTMAGHOUST, Mme Thérèse FRANCOIS PARENT, M. Régis VAN GULCK, Mme Danièle IOVINO LESAGE, M. Martin DUBY, Mme Patricia BUGAJ, M. Sylvain ARNAL, Mme Mathilde VALEMBOIS, Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX, M. Antoine DELTOUR, Mme DEPLANCKE PRUVOT Karine, M. Guillaume PASSION, M. Éric CASTELAIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Alexis THUET, M. Freddy BELLET – **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATIONS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sylvain ARNAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- Mme Florence DELFERIERE VILLE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Hélène DA SILVA COLLIER a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI
- Mme Pascale TEITE a donné pouvoir à M. Franc DE NÈVE
- Mme Thérèse FRANCOIS PARENT a donné pouvoir à M. Freddy BROCHARD
- Mme Patricia BUGAJ a donné pouvoir à M. Régis VAN GULCK
- Mme Valentine ALGLAVE a donné pouvoir à M. Mounir OUTMAGHOUST
- Mme Nathalie GRIMAUX BIGEX a donné pouvoir à Mme Karine DEPLANCKE PRUVOT
- M. Guillaume PASSION a donné pouvoir à M. Antoine DELTOUR

Membres(s) absent(s), excusé(s) : 0

26.092 – SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Budget, Transparence financière, Administration générale en date du 10 septembre 2026 ;

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec la Protection Civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

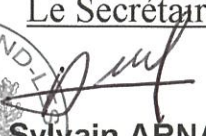
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Amand-les-Eaux tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Une collecte a été organisée par le CCAS et a permis de réunir la somme de 1.280,00 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De verser la somme de 1.720,00 € à la Protection Civile, soit un total des dons à 3.000,00 € ;**
- **De contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en versant un don d'un montant de 1.280,00 € à la Protection Civile ;**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Le Secrétaire

Sylvain ARNAL
Délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)

Le Maire

Fabien ROUSSEL

Acte rendu exécutoire par
☐ Dépôt au contrôle de légalité en date du :
☐ Publication/Notification en date du :
En date du